

R É S O L U T I O N
2023-011

MANDAT CONCERNANT LE RECRUTEMENT D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE OU D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 6 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE, tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, le 8 juin 2023, le président de la Commission municipale du Québec a désigné monsieur Joseph-André Roy, membre de la Commission municipale du Québec, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale du Québec, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, le 31 juillet 2023, monsieur Mario Caron a transmis une offre de service concernant le recrutement d'une directrice générale et greffière-trésorière ou d'un directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE, le 31 juillet 2023, monsieur Mario Caron a transmis, à la demande de monsieur Joseph-André Roy, une offre de services modifiée qui ne prévoyait plus la tenue d'une enquête salariale sommaire;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'accepter cette offre de services modifiée et de donner, à monsieur Mario Caron, le mandat décrit dans cette offre de services modifiée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de services modifiée concernant le recrutement d'une directrice générale et greffière-trésorière ou d'un directeur général et greffier-trésorier transmise par monsieur Mario Caron le 31 juillet 2023 et **DE DONNER** à celui-ci le mandat décrit dans cette offre de services modifiée.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président